



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

64 N° 1 1937

Rufin d'Aquilée. L'étudiant et le moine (I)

Maurice VILLAIN (sm)

p. 5 - 33

<https://www.nrt.be/it/articoli/rufin-d-aquilee-l-etudiant-et-le-moine-i-3600>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

RUFIN D'AQUILÉE

L'ÉTUDIANT ET LE MOINE (1)

... ad Rufinum presbyterum, sanctae Melaniae spiritali in via comitem, vere sanctum et pie doctum, et ob hoc intima mihi affectione coniunctum. (SAINT PAULIN DE NOLE, *Ép.*, XXVIII).

« Ce grondeur perpétuel s'avançoit d'un pas de tortue pour parler et censuroit à peine de temps en temps quelques paroles, de sorte que vous eussiez dit qu'il ne faisoit que sangloter plutost que de discourir. Cependant, quand il avoit fait mettre la table et étalé tous ses livres, il paraissoit fronçant le sourcil, rechignant du nez et le front tout ridé, et il battoit des deux doigts pour avertir ses disciples par ce signal de le venir écouter. Mais tout ce qu'il disoit n'estoit que pures chimères et des déclamations contre les uns et les autres. Il taxoit qui bon lui sembloit et les retranchoit du nombre des docteurs. Il donnoit la préférence à celui qui étoit pécurieux, parce qu'il avoit une meilleure table. Et il ne faut pas s'étonner si celui qui avoit l'adresse de s'attirer beaucoup de disciples paraissoit en public accompagné d'une troupe de babillards qui faisoient grand bruit autour de luy. C'estoit un Néron à la maison et un Caton devant le monde. Enfin, c'estoit un homme tout à fait impénétrable, et vous l'auriez pris pour un monstre ou un animal d'une nouvelle

(1) Ces pages ne sont qu'une partie d'une étude d'ensemble sur Rufin.

espèce composé de diverses natures : *prima leo, postrema draco, media ipsa chimaera* » (1).

Cette caricature, que nous laissons dans la savoureuse traduction de Tillemont, a été tracée par le calame incisif de saint Jérôme (2). Le modèle était son ancien ami devenu son adversaire : Rufin d'Aquilée. Triste modèle, en vérité, si l'on s'avisait de considérer l'esquisse — fût-elle une charge — comme ressemblante. Un grincheux et un médiocre, un hypocrite et un fat, un homme qui courtise les riches à cause de leur coffrefort et de leur table opulente, un monstre!... Voilà Rufin, au jugement de Jérôme qui écrit au lendemain de la mort de son compatriote. Et Jérôme n'en est pas à une charge près. Ailleurs il dénonce les habitudes « sardanapalesques » de Rufin (3); tantôt il le présente comme un esprit dévoyé par l'origénisme (4), tantôt il lui prête des intentions louches de faussaire (5).

Si nous n'avions d'autres témoignages que ceux-ci pour dessiner la vraie physionomie de Rufin, le portrait ne serait pas flatteur. Mais ce sont propos d'adversaire, d'un adversaire belliqueux et triomphant. La raison du plus fort... Supérieur à Rufin sous le rapport de l'intelligence et de la culture, secondé par un verbe prestigieux et par une audace étonnante dans l'affirmation, Jérôme fut encore bien servi par l'histoire. Tandis que la correspondance de Rufin a presque entièrement disparu, la sienne demeure, opulente, accaparante, persuasive. De son antre de Chalcis ou de sa cellule de Bethléem, le tumultueux solitaire entretient le monde entier de ses propres affaires : il se plaint qu'on lui cherche noise, qu'on ne puisse être hérétique sans lui; il supplie qu'on le laisse en paix, alors qu'il excelle lui-même — avec quelque inconscience sans doute — à exciter autrui et à se

(1) TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'Hist. eccl. des six premiers siècles*, XII, 317.

(2) JÉRÔME, *Epist.* CXXV, 18. (Une fois pour toutes, nous renvoyons à la numérotation de Migne, *PL*, XXII).

(3) JÉRÔME, *Epist.* LVII, 12; et *Apologia adv. lib. Rufini*, III, 4 (*PL*, XXIII, 459 D).

(4) A titre d'exemple : JÉRÔME, *Apol.* I, 8 (*PL*, XXIII, 403, AB).

(5) A titre d'exemple : JÉRÔME, *Apol.* I, 7 (*PL*, XXIII, 402, B).

trouver des contradicteurs. Ses lettres, dont un bon nombre sont des manifestes ou des pamphlets, dépassent de beaucoup le cercle des intimes : elles circulent, on les copie et recopie, des faux-frères les dérobent. Jérôme attaque, harcèle, ferraille sans trêve; il ne propose un armistice que pour l'oublier bientôt et recommencer l'escarmouche à la première apparence de provocation; son champ-clos s'étend de l'Orient à l'Occident; qui n'est pas avec lui est contre lui. Rufin, au contraire, timide et timoré par nature, ne sort de l'ombre que pour se défendre, quand il y est contraint; il provoque rarement, connaissant ses limites et se sentant maladroit; la polémique n'est pas son fait. Au reste sa personnalité s'efface. On rend hommage aux services de ce grand travailleur, mais on l'oublie lui-même, à moins qu'on ne le méprise si l'on se laisse impressionner par les sarcasmes de Jérôme. Le fait est qu'il ne s'est jamais relevé des coups de l'adversaire.

Peu d'historiens se sont occupés directement de Rufin. Ceux de Jérôme l'ont abordé de biais et l'ont jugé parfois sommairement. Voici, par exemple, sous la plume d'Amédée Thierry, une de ces comparaisons rhétoriciennes où les deux lutteurs cheminent comme un trait d'ombre à côté d'un rayon de lumière, la vilenie et la médiocrité de l'un ne servant qu'à donner du relief à la sainteté et au génie de l'autre. « Négligé par ses parents pendant son enfance, (Rufin) refaisait alors son éducation dans l'âge mûr avec une opiniâtreté que le succès ne trahit point, et on put le vanter d'avoir su réunir, comme on disait alors, les études scolastiques aux études salutaires. Toutefois les lettres manquèrent à ces études scolastiques faites dans la solitude et à froid. Érudit, d'un savoir exact et dialecticien plein de ressources, Rufin n'eut d'éloquence, de style et de souffle poétique que tout juste ce qu'il en fallait pour les comprendre et les détester chez les autres. C'était en tout l'opposé de Jérôme. Tandis que celui-ci, pétillant de saillies et puisant à pleines mains les raisons et les sarcasmes dans l'arsenal des auteurs profanes, cachait la logique sous les fleurs, Rufin, nu et compassé, insinuait le poison de ses plus perfides attaques

dans une argumentation précise et claire qui ressemblait à la vérité. Pour les choses du cœur, l'opposition n'était pas moindre. Jérôme, plein de feu et d'abandon, se livrait à un ami comme si l'amitié dût être éternelle; Rufin, né dominateur parce qu'il savait se posséder, profitait des défauts de ses amis et ne leur pardonnait jamais leurs torts. Deux hommes aussi dissemblables se rencontrant dans la vie devaient fatalement s'aimer ou se haïr : Jérôme et Rufin firent l'un et l'autre. Après avoir rempli le monde de leur amitié, ils le remplirent de leur colère; mais la haine servit mieux Rufin que ne l'eût fait une amitié ordinaire, et son nom est resté attaché à celui de Jérôme par l'effet de leur rupture même. Sans doute le grand homme qui fit pendant cinquante ans l'orgueil de la chrétienté occidentale verse un peu de sa lumière sur les amis fidèles qui suivirent sa trace, mais sa haine donnait l'immortalité » (1).

Dans sa thèse sur *Saint Jérôme et ses ennemis*, M. J. Brochet n'est guère plus tendre pour l'infortuné Rufin. Le sujet, il est vrai, le conduit encore à mettre en opposition le héros principal et ses antagonistes : c'est la victoire de Jérôme qu'il décrit, et partant la défaite de Rufin. Celui-ci « ne paraît pas avoir été un instant sincère vis-à-vis de Jérôme... Envers Jérôme, quels qu'aient été ses motifs secrets, sa conduite est de tous points condamnable; au contraire, celle de son adversaire envers lui fut droite, sincère, indulgente à l'excès, en dépit des violences suprêmes qui échappent à une âme douloureusement désillusionnée et placée tout d'un coup en face de la réalité... *Totus ambiguus est*. Vraiment, c'est là tout Rufin. En raison même de la science mal digérée qu'il avait amassée en Orient, c'était un cerveau peu souple, un esprit confus, indécis. Son caractère offrait même incertitude, même mélange d'audace et de pusillanimité; aucune sûreté dans la parole et dans l'action, mais de la ténacité, de l'entêtement; en somme un petit caractère, une

(1) A. THIERRY, *S. Jérôme, la Société chrétienne en Occident*, Paris, 1875, pp. 39-40. Je n'ai cherché qu'à souligner le contraste dans ce qu'il a de défavorable à Rufin, sans nier la justesse de certaines valeurs ni l'habileté de l'écrivain.

pensée à courte vue, téméraire plutôt que hardie, de la lecture, de l'information, mais peu de réflexion, peu de jugement. De là ce mélange de simulation et d'audace que Jérôme souligne constamment chez lui et qui semble bien caractériser en dernière analyse cette nature complexe. Brouillon, processif, disputeur, capable de poursuivre sans répit ses rancunes, d'une habileté sournoise et minutieuse dans l'action, adroit et retors dans la discussion, mais s'enveloppant lui-même dans les contremarches de sa chicane et sans ressources, exaspéré, violent dans la défaite, tel Rufin nous est apparu au cours de la querelle, tel était l'homme, en effet, quelles qu'aient été d'ailleurs la rigueur de son ascétisme, ses vertus intimes, quelle que soit enfin la valeur de son œuvre d'écrivain » (1). On n'est pas plus défavorable.

Le prudent Tillemont se gardait bien de porter un jugement ferme en cette affaire. On le sent subjugué lui aussi par l'imposante et terrible personnalité de Jérôme; et voilà pourquoi il ne cherche aucune explication bénigne aux connivences origénistes de Rufin; voilà pourquoi aussi, maintes fois, il le taxe d'inexactitude et d'exagération : « Des génies comme Rufin vont plutôt à augmenter qu'à diminuer » (2). Néanmoins il s'étonne qu'un homme qui fut l'ami de saint Paulin de Nole et de saint Augustin et le conseiller spirituel des deux saintes Mélanie pût mériter une telle disgrâce. Et nous aimons à recueillir sous sa plume cet hommage timide mais parfaitement justifié à la charité bienveillante de Rufin : « Je ne vois pas qu'il y parle jamais contre Jérôme, lequel au contraire le maltraite toujours extrêmement depuis leur dernière rupture, et encore plus après sa mort » (3). Au reste, Rufin a été loué par Palladius, Gennadius, Sidoine Apollinaire : ce sont des autorités désintéressées qui valent sans doute mieux, en l'occurrence, que celle, trop partisane, de

(1) J. BROCHET, *S. Jérôme et ses ennemis*, Paris, 1905, p. 395. — « J'estime que le livre de M. Brochet est, pour une large part, gravement partial et inexact et totalement erroné dans son essai de reconstitution psychologique » (CAVALLERA, *S. Jérôme, sa Vie et son Œuvre*, Louvain, 1922, II, 97).

(2) TILLEMONT, *Mémoires*, X, 721.

(3) TILLEMONT, *Mémoires*, XII, 316.

Jérôme. Tillemont — ceci est bien dans sa manière — se range à mi-chemin entre celle-ci et celles-là : il se garde de canoniser Rufin, mais il ne parle de lui « qu'avec beaucoup de modération et de réserve et pour laisser à Dieu le jugement de beaucoup de difficultez qu'il n'est pas aisé de démêler » (1).

Ainsi pensait le scrupuleux compilateur des *Mémoires*. Et voici que le dernier historien de saint Jérôme renchérit sur cette bonne volonté hésitante, il secoue le scrupule de Tillemont : sans ambages il amnistie Rufin. Les critiques, remarque le R. P. Cavallera (2), ont en général manqué de clairvoyance en donnant toujours raison à Jérôme, dont la correspondance nous a été conservée, contre Rufin, dont nous ne possédons aucune lettre. Il rend hommage à sa probité intellectuelle et à son aménité, et ne craint pas de rejeter sur Jérôme la responsabilité de la déchéance dont Rufin ne s'est jamais relevé. C'est pareillement l'opinion de M. l'abbé Bardy (3) dans son étude très fouillée : *Recherches sur l'histoire du texte et des versions latines du « de Principiis » d'Origène*.

Ce jugement de deux spécialistes nous a déterminé à entreprendre la présente étude. Autre chose est de rencontrer Rufin en marge d'une biographie de saint Jérôme ou d'un travail sur Origène, autre chose de l'étudier pour lui-même et d'éclairer directement son visage pour en retrouver les traits. Cette tâche est assurément délicate, mais nous ne pensons pas qu'elle soit téméraire ni inutile. « On ne rend point assez justice (à Rufin), écrit le P. Cavallera. En vérité, il a été l'un des plus actifs ouvriers des lettres chrétiennes et son labeur de traducteur, pour être d'ordre secondaire, n'en a pas été moins utile au monde latin » (4). Nous ne saurions tenter cette aventure sous de meilleurs auspices.

(1) TILLEMONT, *Mémoires*, XII, 318-319.

(2) CAVALLERA, *op. cit.*, I, 240 sq.

(3) BARDY, *Recherches sur l'histoire du texte et des versions latines du « DE PRINCIPIIS » d'Origène*, pp. 205-207.

(4) CAVALLERA, *op. cit.*, I, 282, n. 1.

L'ÉTUDIANT ROMAIN

Le prêtre Rufin, de son nom latin *Tyrannius Rufinus*, naquit, vers 345, à Concordia, à l'extrémité Nord-Est de l'Italie.

Nous ne lui devons à lui-même aucun de ces renseignements. Nom et prénom sont connus par les manuscrits. Saint Jérôme jouait sur le prénom quand, excédé par les remontrances de Rufin, il se plaignait d'être poursuivi par « l'école tyrannique » (1). C'est lui encore qui nous permet de fixer approximativement la date de naissance et nous révèle le nom de Concordia. Voici comment.

Dans son Apologie, écrite en l'an 400, Jérôme appelle Rufin un « vieillard », « un vieillard aux cheveux blancs », « le plus vieux des moines » (2). Lui-même, il est vrai, ne se flatte pas davantage : sa controverse avec Rufin est une joute entre deux vieillards, « *duos senes inter se... digladiari* » (3). Et les historiens de conclure qu'ils étaient alors septuagénaires. A la suite de Prosper d'Aquitaine, on fit naître Jérôme vers 331, et Rufin, qui semblait l'aîné, entre 325 et 330.

Or nul n'ignore que saint Jérôme bénéficie aujourd'hui d'un rajeunissement d'une quinzaine d'années. Grâce à une étude

(1) JÉRÔME, *Apol.*, I, 1 : « Et vestris et multorum litteris didici, obici mihi in schola tyrannica, lingua canum meorum ex inimicis ab ipso, cur Periarchon libros in latinum verterim ». Plusieurs mss. portent : « in schola tyranni », et Dom Martianay, qui adopte cette leçon, y voit une allusion aux *Actes*, XIX, 9 : « disputans in schola tyranni cuiusdam ». Quoi qu'il en soit, le prænomen de Rufin était *Tyrannius* (et non *Thoranus*, ou *Toranius*, ou *Turanius*), sans quoi le jeu de mots n'eût pas été possible; *Rufinus* était le gentilicium (cfr. *PL*, XXI, 78-79).

(2) JÉRÔME, *Apol.*, II, 2 (*PL*, XXIII, 426, A) : « Parentes... quos viventes (Rufinus) iuvenis dereliquit, mortuos senex desiderat », (en 400). — *ibid.*, III, 2 (*PL*, XXIII, 458, A) : « vetustissimus monachorum »; — *ibid.*, III, 3 (459, B) : « (Rufine), qui de sene senex tanta configis, quanta non diceret de latrone homicida, de scorto meretrix, scurra de mimo ».

(3) JÉRÔME, *Apol.*, III, 9 (464, B) : « quae enim est audientium aedificatio, duos senes inter se propter haereticos digladiari... » — *ibid.*, III, 30, *Epist.* CV, 5 : « Provocas senem ». — *Epist.* CXII, 22 : « Ut quietum senem olimque veteranum militare non cogas... » (en 403).

plus exacte des mots *infans*, *puer*, *adolescentulus*, *senex*, qui reviennent fréquemment sous la plume du grand docteur, et grâce à quelques recoupements judicieux, le P. Cavallera a démontré qu'à l'époque de son Apologie (400), le « vieillard » Jérôme ne pouvait avoir plus de 53 ans et qu'il était né par conséquent vers 347 (1). L'argumentation de l'éminent historien s'applique avec la même efficacité au cas de Rufin. Ces deux « vieillards » qui rompent des lances avec tant de légèreté sont encore l'un et l'autre en pleine verdure; au surplus, leur familiarité, un franc parler où alternent la tendresse et l'âpreté, l'amitié et la haine, un rappel fréquent de leurs communs souvenirs d'enfance et de jeunesse : tout trahit la quasi-égalité de leur âge. Un seul mot de Jérôme ferait échec à cette conclusion, lorsqu'il appelle Rufin « le plus vieux des moines » (2); mais n'est-ce pas plutôt une boutade écrite en un moment d'exaspération? Et d'ailleurs Rufin le timide et le taciturne, Rufin qui ne riait jamais, *homo severissimus* (3), portait vieux. Il y a apparence

(1) CAVALLERA, *op. cit.*, II, pp. 3-12. L'argumentation du R. P. peut se résumer ainsi : Les mots *infans*, *puer*, *adolescens*, n'ont plus de sens si l'on adopte la chronologie de Prosper d'Aquitaine, car Jérôme, qui fut appliqué aux études « presque dès le berceau », *ab ipsis incunabulis* (*In Job ex Hebraeo*, PL, XXVIII, 1082, B) serait encore élève de grammaire à 32 ans (!) et *adolescens* à 45 ans (!). Par contre, on évite ces invraisemblances en admettant tout d'abord que Jérôme dut faire ses études à l'âge normal : études élémentaires jusqu'à la 12^e année, classes de grammaire de 12 à 16 ans, rhétorique et philosophie de 16 à 20 ans (leurs 20 ans révolus, les étudiants devaient quitter Rome et retourner dans leur pays), — en se rappelant ensuite que Jérôme était encore élève de grammaire en juin 363, quand mourut Julien l'Apostat, et qu'il commença vraisemblablement la rhétorique à l'automne de la même année (à 16 ans). Il serait donc né vers 347. On objecte à cette solution que Jérôme parle de ses cheveux blancs et se qualifie de *senex* dès 386 (*Ep.* LXXXIV, 3 : « *Iam canis spargebatur caput* » et *Vita Malchi*, 10, PL, XXIII, 60, A : « *Haec ego vobis narravi senex* ») à l'âge de 39 ans. Mais « on se rendra compte que cela ne saurait constituer une objection sérieuse, si on se rappelle qu'il a gardé de ses études de rhétorique un penchant incontestable à l'exagération et que, d'autre part, il a vécu, après cette date, au moins trente-cinq ans; il est resté *senex* fort longtemps » (CAVALLERA, *op. cit.*, II, 11).

(2) JÉRÔME, *Apol.*, III, 2 (PL, XXIII, 458, A) : « *Vetustissime monachorum* ».

(3) JÉRÔME, *Apol.*, I, 30 (PL, XXIII, 422, A) : « *Ego certe, ut tibi homini severissimo risum moveam, et imiteris aliquando Crassum, quem semel in vita dicit risisse Lucilius, memini...* »

enfin qu'il ait eu deux ou trois ans de plus que Jérôme, car il termina ses études plus tôt que son ami (1); et voilà pourquoi, si l'on adopte pour date de la naissance du second l'an 347, on n'est pas éloigné de la vérité en plaçant la naissance du premier vers 345.

Il est d'usage de l'appeler Rufin d'Aquilée, du nom de la métropole ecclésiastique où il fut baptisé et où il compta toujours des amis, sinon des parents (2). Cependant sa ville natale était Concordia, située à une trentaine de milles à l'ouest de la précédente. Croyons-en Jérôme sur parole. Originaire de Stridon — cet oppidum détruit par les Goths vers 376, et que les archéologues, après les hypothèses les plus divergentes, placent aujourd'hui sans conteste dans le voisinage septentrional d'Aquilée (3) — Jérôme était presque le compatriote de Rufin. Ils fréquentaient, à Concordia, un ami commun, le vieillard Paul, bien accordé avec eux par ses goûts d'érudit et de bibliophile. Paul prêtait volontiers ses manuscrits, mais il était exact à les réclamer aux emprunteurs négligents. Il s'avisa un jour de récupérer un exemplaire de Tertullien qu'il avait mis à la disposition de Rufin. La commission fut faite par Jérôme, et c'est dans l'épître de celui-ci que nous recueillons ce renseignement : « le vieillard Paul (de Concordia), de la patrie de Rufin » (4).

(1) Voir plus loin, p. 22.

(2) Voir p. 27. Les titres de ses œuvres portent le plus souvent : « Rufino, Aquileiensi presbytero », car, à son retour d'Orient, Rufin s'agrégea au presbyterium d'Aquilée. Voir aussi PALLADIUS, *Histoire Lausiaque*, XLVI, 5 : Ῥουφίνος ὁ ἀπὸ Ἰταλίας ἐξ Ἀκυληίας τῆς πόλεως, πρεσβυτερίου ἐς ὕστερον καταξιώθεις; et *Heraclidis Paradisus*, PL, LXXIV, 320, A.

(3) JÉRÔME, *De Viris*, CXXXV. Voir CAVALLERA, *op. cit.*, II, 67-71, note A.

(4) JÉRÔME, *Epist.* V, 2 : « Scripsit et mihi quidam de patria supradicti Rufini, Paulus senex, Tertulliani suum codicem apud eum esse quem vehementer reposcit ». Jérôme nous apprend par ailleurs que Paul est de Concordia; cfr. *De Viris*, LIII : « Vidi ego quemdam Paulum Concordiae, quod oppidum Italiae est, senem... » Il écrit encore, *Apol.*, II, 2 (PL, XXIII, 426, A) : « Patria derelicta, (Rufinus) Aquileiae habitat », laissant entendre par là que Rufin n'était pas né à Aquilée. L'oppidulum de Concordia se trouvait sur le territoire de la civitas Aquileiensis; la distance de Concordia à Aquilée était d'une trentaine de milles.

Giulia Concordia fut fondée par Auguste sur la rive droite et occidentale

Apparemment Rufin était de famille bourgeoise : seuls les jeunes gens de condition aisée pouvaient s'offrir de longues études, seuls ils accédaient aux carrières libérales, qui exigeaient une préparation dispendieuse (1). Mais il serait téméraire de pousser plus avant les conjectures. On sait que Jérôme avait une certaine fortune personnelle et que ses fondations reposèrent en grande partie sur son héritage familial; on n'a par contre aucune base pour apprécier le patrimoine de Rufin; car s'il eut de quoi poursuivre honorablement ses études classiques, ses entreprises les plus onéreuses furent ensuite soutenues par la fortune de son amie et bienfaitrice, sainte Mélanie. Il est discret sur sa famille : une seule fois il fait allusion à « ses parents » qu'il est allé visiter à son retour de Palestine, après trente ans d'absence. Encore ne s'agit-il pas de ses père et mère, qui étaient morts, mais de relations moins proches et probablement aussi de ses « parents spirituels » (2). Jérôme a le mauvais goût de le railler de cet attachement (3).

du Romanino. A l'époque païenne, — on le sait par des inscriptions — elle avait des duumvirs, des tribuns, des édiles, un collège d'augustales; elle fut le siège d'une décurie, posséda un arsenal, une fabrique de flèches, d'où lui est venue l'épithète de *Sagittaria*. Grâce à son port, situé à l'estuaire du Romanino, et aux voies qui y accédaient (Via Æmilia Altinate, Via Concordiensis, Via Germanica), son commerce était prospère. Elle fut détruite par les Huns, en 452, puis de nouveau, en 605, par les Lombards. Elle est remplacée, depuis le moyen-âge, par Portogruaro, à 2 milles de la ville ancienne. Concordia fut évangélisée probablement par saint Hermagoras, disciple de saint Marc, l'apôtre et le deuxième évêque d'Aquilée; sanctifiée par 89 martyrs, en 304, durant la persécution de Dioclétien : on conserve les noms des SS. Donatus, Secundinus et Romulus. — Il est probable enfin que C. ne posséda pas de siège épiscopal avant le VI^e siècle. Le premier évêque nommé par les documents officiels est Clarissimus, en 579. Le personnage de Laurent, à qui Rufin dédia son *Comm. du Symbole des Apôtres*, pouvait être un évêque résidant à Aquilée, tout en s'occupant de Concordia.

Cfr UGHELLI, *Italia Sacra*, ed. 2^a, 1720, V, 323; ZAMBALDI, *Monumenti storici di Concordia*, San-Vito, 1840, p. 19 sq.; CAPPELLETTI, *Chiese d'Italia*, X, 47 sq., qui résume ZAMBALDI; et GAMS, *Series Episcoporum*.

(1) PALLADIUS, *H. L.*, XLVI, 5 : ὁ εὐγενέστατος... Πουφίλος.

(2) RUFIN, *Apologia ad Anastasium*, I (PL, XXI, 623, B) : « Ipse post triginta annos parentibus redditus sum et durum satis atque inhumanum erat, si tam cito desererem eos, quos tam tarde reviseram... »

(3) JÉRÔME, *Apol.*, II, 2 (PL, XXIII, 426, A) : « Illud vero ridiculum,

Tous deux italiens et presque compatriotes, le Concordien et le Stridonien se lièrent de bonne heure d'une tendre amitié. Une page, maintes fois reproduite, en témoigne. Nous la souhaiterions tracée par le calame plus mesuré de Rufin; mais c'est encore Jérôme qui l'a écrite, le Jérôme de trente ans qui a fui au désert pour mater sa chair rebelle :

« Dieu va au-delà de nos prières : il nous accorde souvent de ces joies que l'œil de l'homme n'a point vues, ni son oreille entendues, ni son cœur goûtées. Je le savais déjà par les Saintes Lettres, je l'éprouve maintenant par moi-même, mon cher Rufin. Moi, en effet, qui me croyais assez hardi dans mes vœux, en souhaitant simplement qu'un échange de lettres vînt nous apporter l'illusion d'une mutuelle présence, j'apprends que tu pénètres dans les déserts de l'Égypte, que tu visites les chœurs des moines et ces familles religieuses qui mènent sur la terre une vie céleste. Oh! si Notre-Seigneur Jésus-Christ me donnait, en ce moment, d'être soudain transporté vers toi, comme Philippe vers l'Éthiopien, ou Abacuc vers Daniel, comme je te serrerais étroitement dans mes bras. Comme je presserais de mes lèvres cette bouche qui a partagé autrefois ou mes erreurs ou ma sagesse. Mais je suis indigne moins encore de te voir venir vers moi que d'aller moi-même vers toi; et faible, même en bonne santé, d'incessantes maladies viennent encore de me briser : j'envoie donc à ma place au-devant de toi ces lettres, pour que, par les liens doux et forts de l'amitié, elles t'amènent jusqu'à moi » (1).

Et plus loin, redoublant d'emphase :

« Certes, si la faiblesse d'un corps exténué ne m'eût retenu comme une chaîne, ni les ardeurs de l'été, ni les flots toujours inconstants des mers, n'eussent pu arrêter le pieux empressement de mon amitié. Crois-moi, frère, avec moins d'empressement le pilote battu des flots regarde de loin le port; avec moins d'avidité une terre brûlée par le soleil appelle la pluie; avec moins d'anxiété une mère attend son fils assise sur le rivage » (2).

quod post triginta annos ad parentes se reversum esse iactat, homo qui nec patrem habet nec matrem, et quos viventes juvenis dereliquit, mortuos senex desiderat : nisi forte parentes militari vulgarique sermone, cognatos, et affines nominat, quos quia non vult deserere, ne inhumanus putetur, aut durus, idcirco patria derelicta, Aquileiae habitat ».

(1) JÉRÔME, *Epist.* III, 1. Cfr LAGRANGE, *Lettres choisies de S. Jérôme*, Paris, 1888. J'utiliserai fréquemment cette excellente traduction.

(2) JÉRÔME, *ibid.*, 2.

Jérôme n'a pu se retenir de verser dans son encre sa rhétorique fatigante; néanmoins il est sincère; il se montre au naturel, abandonné comme toujours à l'impétuosité de ses sentiments; sa tendresse est émouvante. « Une amitié qui peut cesser, affirme-t-il en terminant, ne fut jamais une amitié véritable ». Qu'il nous suffise ici de souligner cet accent de sincérité. Fragile ou non, l'amitié de Jérôme et de Rufin est réelle : il est possible qu'elle remonte à leur première enfance et prenne son origine dans des relations de familles; elle s'est mûrie, en tous cas, durant le temps de leur formation scolaire.



A l'inverse des grands écoliers Augustin de Tagaste et Jérôme de Stridon, Rufin n'a laissé aucune confiance sur ses premières classes, de sorte que, si l'on désirait le suivre à l'école du pédagogue de Concordia, il serait indispensable de recourir, par similitude, à ces documents modèles que sont le premier livre des *Confessions* et quelques passages de l'*Apologie* hiéronymienne : nulle part on ne trouverait dessinée avec plus d'exactitude, de pittoresque et de vie les physionomies du *primus magister* et du *grammaticus*, au milieu du IV^e siècle (1). Mais il n'importe ici. On rappellera seulement qu'un écolier achevait le cycle élémentaire vers l'âge de douze ans, qu'il entrait alors dans la classe du grammairien jusqu'à sa seizième année, après quoi l'accueillaient le maître de rhétorique et le maître de philosophie (2). A ces dernières étapes, Rufin sort quelque peu de son ombre; encore ne l'aperçoit-on que confusément, à travers des documents tardifs, soit dans les lettres de Jérôme écrites au désert de Chalcis (374), soit dans les *Apologies* (400-401) où les deux anciens amis, devenus rivaux, échangent,

(1) AUGUSTIN, *Confessiones*, I, IX, XIII, XIV, XVI, XVII, pour les études élémentaires; III et V pour les études de rhétorique et de philosophie à Carthage et à Rome. — JÉRÔME, *Apol.* I, 30 (*PL*, XXIII, 422, AB).

(2) Dom LECLERCQ, art. *École*, dans *Dict. arch. chrét.* et POTTIER, art. *Educatio*, dans *DAGR*.

avec des alternatives d'attendrissement et de colère, leurs souvenirs de jeunesse.

Les voici tous deux à Rome, auditeurs des mêmes cours. Contrairement à ce qu'on a longtemps pensé, Rufin n'est rien moins qu'autodidacte. Il a parcouru régulièrement le cycle des études de grammaire et de rhétorique, voire de philosophie. Il est le condisciple de Bonose le Stridonien, d'Héliodore d'Altinum, du Romain Pammachius, bande joyeuse et studieuse dont Jérôme s'affirme le coryphée. Le contexte de la lettre citée plus haut autorise cette conclusion (1). Jérôme y entretient son compatriote de Bonose comme d'un ami et d'un condisciple : « Voilà un jeune homme élevé *avec nous* dans les nobles études du siècle » (*honestis saeculi nobiscum artibus institutus*), ce qui veut dire tout simplement qu'ils ont étudié ensemble les arts libéraux — à Rome par conséquent, où Jérôme fut élève de Donat — qu'ils se sont nourris ensemble des poètes latins, qu'ensemble ils ont pâli sur les versions grecques. Et Rufin écrira de son côté (2) : « Avant sa conversion (à la vie monastique), Jérôme partageait mon ignorance des lettres et de la langue grecques, *mecum... ignorabat* ». Ce *mecum*, qui fait pendant au *nobiscum* de la citation précédente, n'évoque-t-il pas l'image de deux écoliers, peinant côte à côte sous la férule du même maître et avec le même insuccès (3).

(1) JÉRÔME, *Epist.* III, 4 : « Bonosus tuus, imo meus, et ut verius dicam noster... » — « Ecce puer honestis saeculi nobiscum institutus... » — « Plura fortasse quam epistolae brevitatis patiebatur, longo sermone protraxerim, quod mihi semper accidere consuevit, quando aliquid de Bonosi nostri laude dicendum est. » — Notons encore, dans cette même lettre (1), cette phrase adressée à Rufin : « Quam illud os, quod mecum vel erravit aliquando, vel sapuit, impressis figerem labiis ».

(2) RUFIN, *Apol.*, II, 9 (*PL*, XXI, 590, D) : « Ante enim quam converteretur (Hieronymus), mecum pariter et litteras graecas et linguam penitus ignorabat ».

(3) Cette ignorance du grec n'avait rien d'insolite chez des étudiants romains à cette époque. Saint AUGUSTIN n'en sut jamais que les éléments (*Confessiones*, I, XIII-XIV), et de même PAULIN DE NOLE (*Ep.* XLVI, 2, *PL*, LXI, 397). Rufin n'apprit vraiment le grec que plus tard, au monastère d'Aquilée, puis à Alexandrie.

Pour minimes qu'ils soient, ces détails nous permettent de faire la part de l'exagération dans les boutades que Jérôme décoche à Rufin, au plus fort de leur querelle (1) : « Si tu avais appris les lettres, le vase de ton petit génie aurait gardé l'odeur dont une fois il eût été empreint ». Certes, Rufin a été, de bonne heure, initié aux lettres classiques; il n'est ni un retardataire, ni un autodidacte : sa formation a été normale et complète. Il connaît bien les auteurs qu'il reproche à Jérôme de trop fréquenter; il lui répond du tac au tac, d'une plume érudite autant que spirituelle : Jérôme se couvre de ridicule à farcir ses commentaires sacrés de citations profanes, à dire : « notre Tullius, notre Flaccus, notre Virgile... pour se donner du relief, à citer Chrysippe, Aristide, Empédocle et une foule d'autres grecs pour jeter de la poudre aux yeux,... à oser même invoquer des livres qu'il n'a jamais lus et n'a jamais pu lire puisqu'ils n'ont pas existé » (2).

Mais on n'imagine pas condisciples plus dissemblables.

(1) JÉRÔME, *Apol.* I, 30 (*PL*, XXIII, 422, B) : « Crede mihi, multa ad purum recordatur infantia. Si litteras didicisses, oleret testa ingenioli tui, quo semel fuisset imbuta. Lanarum conchylia nullae aquae diluunt. Etiam asini et bruta animalia, quamvis in longo itinere, noverunt secundo diverticula.

(2) RUFIN, *Apol.*, II, 7 (*PL*, XXI, 588, C-589, A); Rufin fait allusion ici au songe que JÉRÔME a raconté dans l'*Epist.* XXII : durant une grave maladie, Jérôme s'est vu transporté en songe devant le tribunal du Christ-Juge, et il y promet, sous serment, de ne plus lire ni même garder chez lui des livres profanes. Rufin le soupçonne de n'avoir pas tenu sa promesse, et, avec un certain luxe d'érudition, relève dans ses œuvres un grand nombre de réminiscences classiques. L'argument est faible, mais il prouve la culture de Rufin. — « Relegantur nunc, quaeso, quae scribit, si una eius operis pagina est, quae non eum iterum ciceronianum pronuntiet, ubi non dicat : « Sed Tullius noster, sed Flaccus noster, sed et Maro ». Jam vero Chrysippum et Aristidem, Empedoclem, et caetera Graecorum auctorum nomina, ut doctus videatur, et plurimae lectionis, tanquam fumos et nebulas lectoribus spargit. Denique inter caetera, etiam Pythagorae libros legisse se iactat, quos ne exstare quidem, eruditi homines asserunt. Sed isti ne aliqua ex parte iuramentum suum de auctoribus gentilium praeteriret, etiam ea quae non sunt scripta legisse se scribit... »

Notons encore que Rufin connaissait particulièrement Virgile. Sa traduction du *Periarchôn* d'Origène est parsemée d'allusions à l'œuvre du poète ou de réminiscences complètement étrangères au texte théologique d'Origène : elles prouvent à quel point le traducteur s'était nourri de la pensée de Virgile,

Jérôme est un élève exceptionnellement brillant. Il tire comme en se jouant de sa vaste mémoire des livres entiers de poètes et d'historiens; il sait en étoffer et colorer ses proses. Une imagination impétueuse, une éloquence facile ont fait de lui le lauréat des joutes oratoires que, « revêtus de la toge » et « les cheveux élégamment peignés », les candidats conduisent devant le rhéteur (1). Ses premiers essais : la *Vie de Paul l'ermite* (2), la *Lettre sur la Femme frappée sept fois* (3) — ce dernier récit curieux jusqu'à l'in vraisemblance — nous donnent la mesure de son jeune talent. Il se complaît dans les jeux de la rhétorique et ne s'en privera jamais tout à fait, encore que parfois il ait affecté le regret « d'avoir jeté sur certains de ses tableaux les fleurs de l'école » (4). Il est prompt à la raillerie et il en a conscience : « De moi, l'on peut dire (comme Horace) : il a du foin à la corne » (5).

La nature de Rufin s'oppose, trait pour trait, à celle de Jérôme. Au lieu d'exubérance il manifeste, au moins apparemment, de la froideur; au lieu de faconde, une timidité taciturne; au lieu de jactance, une réserve maladroite. Une plaisanterie le désarçonne et Jérôme renonce à le faire rire jamais (6). Mais il est le type de l'élève régulier, acharné à son labeur scolaire, fidèle

l'un des poètes les plus étudiés de son temps. Ces allusions ont été relevées par M. BARDY, *Recherches*, pp. 126-128.

Enfin, Paulin de Nole loue la culture « scolastique » de Rufin; *Epist.* XXVIII, 5 (*PL*, LXI, 311-312) : « Qui (Rufinus) et scholasticis et salutaribus Graece iuxta et Latine dives est... » Il est vrai qu'à l'époque où Paulin porte ce jugement, Rufin a acquis depuis longtemps sa pleine maturité.

(1) JÉRÔME, *Apol.*, I, 30 (*PL*, XXIII, 422, AB) : « Et quo magis stupeas, nunc cano et recalvo capite, saepe mihi videor in somnis comatulus, et sumpta toga, ante rhetorem controversiam declamare.

(2) JÉRÔME, *Vita S. Pauli primi eremitaе*, *PL*, XXIII, 17-28.

(3) JÉRÔME, *Epist.*, I.

(4) JÉRÔME, *Epist.*, III, 1 : « In illo opere (*Ep.* XIV) pro aetate, tunc lusimus, et, calentibus adhuc rhetorum studiis atque doctrinis, quaedam scholastico flore depinximus.

(5) JÉRÔME, *Epist.*, I, 5 : « De nobis quoque dici potest : Foenum habet in cornu, longè fuge (*HOR.*, *Serm.* I, *sut.* 4).

(6) Même s'il lui rappelle des souvenirs plaisants de son enfance, comme c'est le cas dans *Apol.*, I, 30 (*PL*, XXIII, 422, A); voir p. 13, n. 1.

dans ses amitiés. Il est humble et patient. S'il doute de ses capacités (1), il admire franchement et sans envie l'éloquence et le souple talent de son ami (2); il s'excuse de ses maladresses littéraires, de son inhabileté verbale (3). Les tournois oratoires ne sont pas son fort. Jérôme misera sur cette gaucherie pour l'intimider. Au fond Jérôme reconnaît la solide culture de Rufin et le considère comme un émule. Sous l'ironie la plus cinglante perce l'admiration (4) :

« Toi, Rufin, qui te dis un petit lettré, un *rabbi* (= toi qui fais si peu de cas de ton talent), réponds-moi donc pourquoi as-tu osé écrire quelque chose et traduire avec une pareille splendeur d'élocution le très éloquent Grégoire? D'où t'est venue cette abondance de mots, cette lumière de pensées, cette variété de traductions, à toi qui, dans ta jeunesse n'as qu'à peine effleuré du bout des lèvres l'art oratoire? Ou je me trompe fort ou tu lis en secret Cicéron ».

Mais voici le coup de griffe :

« Je souffre en te lisant ce que tu as souffert en écrivant ».

Il est vraisemblable que Rufin a fréquenté, dès cette époque, dans le patriciat romain. Son camarade Pammachius, « petit-fils de consuls et gloire de la gens Furia » (5) peut lui en ouvrir les

(1) RUFIN, *De Benedictionibus Patriarcharum, Praefatio I ad Paulinum* (PL, XXI, 297-298) et *Praefatio II* (ibid. 311-314).

(2) RUFIN, *Apol.* I, 3 (PL, XXI, 543) : « Cum enim nos in eo (Hieronymo) et eloquentiam ac studium laudaverimus (interpretando duntaxat ex Graecis) ... »

(3) RUFIN, *Apol.*, I, 3 (PL, XXI, 443) : « Et ideo veniam etiam ipse (Hieronymus) nobis concedat, si forte aliquid, aut asperius, aut incomptius dicimus : quia imperitum hominem ad respondendum lacessivit, quem sciret non posse per multam dicendi artem et eloquentiae copiam id agere, ut is quem laesum vellet ac vulneratum, nec vulneratus videatur esse nec laesus ».

(4) JÉRÔME, *Apol.*, I, 30 (PL, XXIII, 422, C-423, A) : « En tu, qui in me parvam criminis scientiam, et videris tibi litteratulus atque Rabbi, responde, cur scribere aliqua ausus sis, et virum disertissimum Gregorium pari eloquii splendore transferre? Unde tibi tanta verborum copia, sententiarum lumen, translationum varietas, homini, qui oratoriam vix primis labris in adolescentia degustasti? Aut ego fallor, aut tu Ciceronem occulte lectitas » — « id enim in legendo patior, quod tu pateris in scribendo ».

(5) Jérôme appelle Pammachius : « condiscipulum quondam, et sodalem et amicum », dans *Epist.* XLVIII, 1; il donne l'état-civil de Pammachius dans l'*Epist.* LXVI, 6 : « Consululum pronepos et Furiani germinis decus ».

portes. Qu'il l'introduise seulement dans le palais de ses pères, au Clivus Scaurus (1), et Rufin y rencontrera tout ce que Rome compte de puissances. Il me semble, en tous les cas, que Pammachius a été pour Rufin, comme pour Jérôme, le truchement de leurs grandes amitiés féminines : Marcella, sa cousine (2), et Paula, sa future belle-mère (3), seront les filles spirituelles les plus chères de saint Jérôme; une autre de ses parentes, Antonia Melania (4), sera la fille spirituelle de Rufin.

J'imagine enfin qu'un jeune homme d'un naturel si réservé s'accommode mal de la turbulence de ses condisciples et qu'il se tient éloigné de leurs aventures. Quand on l'aura suivi aux conférences de l'Athenaeum (5), aux audiences des tribunaux (6), puis dans ces promenades dominicales aux Catacombes, où Jérôme, converti à l'idéal chrétien, entraîne ses amis (7), on

(1) On trouvera la description de la villa de Pammachius, l'une des plus vastes du Celius (2250 m²) dans LECLERCQ, art. *Celius*, *Dict. arch. chrét.* II², c. 2840. Pammachius transforma sa maison en basilique (Titulus Pammachii); au VI^e siècle y fut introduit le culte des saints Jean et Paul.

(2) JÉRÔME, *Epist.* XLIX, 4 ad Pammachium : « Sancta Marcella conso-brina tua ».

(3) JÉRÔME, *Epist.* LXVI, 2 ad Pammachium, sur la mort de sa femme Paulina : « Talis filiarum (Eustochii et Paulinae) mater (Paula) fulta comitatu, totum sibi in terris vindicat quod Christus promisit in coelo ».

(4) PALLADIUS, *H. L.* LXII, 1, parlant de Mélanie la jeune et de son époux Pinien, « dit que Pammachius est leur συγγενής. C'est donc vraisemblablement à Rome et non à Aquilée que Rufin connut sainte Mélanie. Ceux qui n'admettent pas que Rufin ait fait ses études à Rome sont obligés de supposer qu'il aurait connu sainte Mélanie à Aquilée. Ainsi W. H. FREMANTLE, art. *Rufinus*, dans le *Dictionary of christian Biography*, p. 557, c. 1 : « Rufinus left Italy in the company of Melania, who appears to have been known in Aquileia ». Mais cette conjecture me semble bien fragile.

(5) JÉRÔME, *Epist.* LXVI, 9. Paul MONCEAUX, *S. Jérôme, sa jeunesse, l'étudiant et l'ermitte*, Paris, 1932, p. 37.

(6) JÉRÔME, *Com. in Ep. ad Gal.*, lib. I, cap. II, 11 sq. (PL, XXVI, 340, B) : « Aliquoties cum adolescentulus Romae controversias declamarem, et ad vera certamina fictis me litibus exercebam, currebam ad tribunalia iudicum et dissertissimos oratorum tanta inter se videbam acerbitate contendere, ut omissis saepe negotiis, in proprias contumelias verterentur, et ioculari se invicem dente morderent ». — MONCEAUX, *op. cit.*, 38.

(7) JÉRÔME, *Comm. in Exech.*, lib. XII, cap. XL, 5 (PL, XXV, 375, AB) : « Dum essem Romae puer, et liberalibus studiis erudirer, solebam cum caeteris eiusdem aetatis et propositi diebus dominicis sepulcra apostolorum

aura épuisé tous les documents qui éclairent, d'un jour oblique, les années de sa formation romaine.

Sa vingtième année révolue, un étudiant de la province devait quitter Rome, sous peine d'expulsion, qu'il eût ou non achevé ses études (1). Si la chronologie que nous avons adoptée est exacte, le séjour de Rufin à Rome n'a pas dépassé la date de 365. Et ceci expliquerait pourquoi il n'est pas aux côtés de ses amis Jérôme et Bonose, lorsque ceux-ci, en la vigile de Pâques 366, reçoivent le baptême des mains du pape Libère (2). Il a regagné Concordia sans être encore chrétien, mais tout occupé néanmoins de pensées religieuses. A preuve les travaux théologiques auxquels il se consacre jusqu'à sa conversion définitive à l'ascétisme.

LE MOINE D'AQUILÉE

Chassé d'Alexandrie par la persécution arienne, le grand évêque Athanase, en 335, puis en 339, se réfugiait en Occident. La première fois, l'empereur Constantin lui assignait les Gaules comme terre d'exil, et Trèves l'accueillait; la seconde fois, il

et martyrum circuire; crebroque cryptas ingredi, quae in terrarum profunda defossae, etc... » Toute cette page, qu'il faudrait transcrire, est classique. Si Rufin se trouve vraiment parmi les compagnons de Jérôme (cum caeteris eiusdem aetatis et propositi) on peut encore conjecturer qu'il est déjà chrétien de cœur : le mot « *propositum* » doit s'entendre d'une adhésion ferme. Cfr. CAVALLERA, *op. cit.*, I, p. 15, n. 2.

(1) *Cod. Theod.*, XIV, 1, IX, 1. Cfr. MONCEAUX, *op. cit.*, 30-31 : « Les 20 ans révolus, ceux qui ne seraient pas retournés spontanément chez eux, seraient arrêtés par les soins du préfet de la ville et renvoyés de force dans leur patrie. Pour assurer l'application stricte du règlement, la loi stipulait en terminant que le bureau de recrutement (*officium censuale*) dresserait chaque mois deux listes d'étudiants : liste des nouveaux venus avec indication de leur provenance, liste des vétérans atteints par la limite d'âge, qui « devaient être renvoyés en Afrique ou dans les autres provinces ». Gardons-nous de forcer le sens de cette obligation qui ne devint *légale* que le 12 mars 370. Ce décret prouve du moins qu'à l'âge de 20 ans le cycle des études était normalement terminé.

(2) Date la plus probable, adoptée par MONCEAUX, *op. cit.*, p. 63.

demandait asile tour à tour à Rome, à Milan, à Aquilée, et de nouveau séjournait à Trèves (1).

La haute personnalité de ce voyageur, qui venait d'un pays mystérieux où fleurissaient les légendes des saints et qui avait frôlé le martyr, en imposait. Athanase avait approché saint Antoine et saint Pakhôme, les deux géants de l'ascétisme. En 330, visitant ses chrétientés de la Basse-Égypte, il poussait son exploration jusqu'à l'île de Tabenne, où se dressait l'imposante citadelle des cénobites pakhômiens (2); en 338, il hébergeait dans sa ville épiscopale le vieillard Antoine, descendu de ses montagnes pour lancer un anathème aux hérétiques ariens (3). On interrogeait l'évêque, qui avait des lettres et de la conversation : il répétait sans se lasser des histoires édifiantes, excitait les imaginations et préparait à l'idéal de l'ascétisme les âmes de bonne volonté. Une vie de saint Antoine, écrite par lui en grec, circulait déjà dans les milieux cultivés, en attendant qu'elle fût vulgarisée par une traduction latine (4).

Bref, il semble qu'on puisse considérer saint Athanase comme le principal promoteur du monachisme en Italie et dans les Gaules. Je dis : le principal, et non pas le premier. N'oublions pas en effet que les pèlerins de Palestine avaient coutume de traverser les déserts égyptiens peuplés d'anachorètes et que, revenus dans leurs patries, ils imitaient parfois leur exemple (5). Mais Athanase fut certainement le plus écouté et le plus influent,

(1) LE BACHELET, art. *Athanase*, *Dict. theol. cath.*, 1², c. 2145-2148; et ar *Arianisme*, *ibid.*, c. 1803-1805 et c. 1808-1809.

(2) LECLERCQ, art. *Cénobitisme*, *Dict. Arch. Chrét.*, II², c. 3096.

(3) ATHANASE, *Vita S. Antonii*, 69-70 (*PG*, XXVI, 942). Pour la date de 338, voir *Chronicon*, qui précède les *Epistolae festales*, *PG*, XXV, 1353.

(4) ATHANASE, *Vita et Conversatio S. P. N. Antonii*, composée en grec vers 357, puis traduite en latin par Evagrius d'Antioche avant 388; original et traduction dans *PG*, XXVI, 836-976.

(5) A preuve le *Dialogue de Zachée et d'Apollonius*, *PL*, XX, 1077-1166, récemment réédité dans *Florilegium Patristicum*, fasc. 39 : *I-Firmici Materni Consultationes Zacchaei et Apollonii ad normam codicum recognitas adiectis adnotationibus criticis et indicibus edidit* G. MORIN, O. S. B., Bonn, 1935. — Selon D. Morin, cet ouvrage, qu'il attribue à Firmicus Maternus, a été composé en Italie, vers 360. Or, dans le liv. III, ch. 3 sq., Zachée compose pour son interlocuteur tout un petit traité de la vie monastique, telle qu'elle

grâce à sa double auréole de patriarche d'Alexandrie et de « martyr ».

Ce n'est pas par hasard que, dans toutes les villes où l'on relève son passage, apparaissent, vers le même temps, des monastères. Le doigt d'Athanase y laisse son empreinte.

A Trèves, elle est manifeste. Saint Augustin relate dans ses *Confessions* que trois jeunes officiers de la cour impériale, se promenant, une après-midi, dans les jardins contigus aux murs de la ville, visitèrent un coenobium. On leur y montra la vie du Père saint Antoine, (sans doute dans le texte d'Athanase); ils lurent, en furent émerveillés, et deux d'entre eux, plutôt que de rentrer au palais, décidèrent de rester sous le toit des moines (1).

C'était à Milan que Ponticianus, le témoin de cette histoire, l'avait racontée à Augustin, dans la petite maison que le jeune rhéteur partageait avec sa mère Monique et son ami Alypius. Et il affirmait à ses hôtes, « qui n'en croyaient leurs oreilles », qu'il existait aussi, aux portes de la ville « un monastère plein de bons frères ». Il s'agissait évidemment d'une fondation de l'évêque Ambroise, mais n'oublions pas que le patriarche d'Alexandrie avait séjourné à Milan, et aussi que le jeune Ambroise, en authentique Trévire, avait pu recueillir, sur les rives de la Moselle, les traditions du monachisme égyptien.

On peut suivre mieux encore les traces des séjours de saint Athanase dans les milieux romains. Deux solitaires du désert de Nitrie l'accompagnaient dans son exil : Isidore l'Hospitalier et Ammonius. Le premier, qui avait été en situation dans le clergé d'Alexandrie, se produisait beaucoup : au dire de Palladius, « il connaissait tout le sénat et plusieurs des grandes dames romaines »; l'autre, encombré d'une haute taille et tout façonné

se pratique en son pays. Au surplus l'ouvrage rend un son d'orthodoxie parfait. Si la date de 360 est exacte — et les raisons qui l'étaient sont excellentes — il faut admettre que le monachisme est déjà fortement implanté en Occident au milieu du IV^e siècle, et que sans doute ces fondations remontent plus haut que le passage de saint Athanase.

(1) AUGUSTIN, *Confessiones*, VIII, VI, 14-15.

par les habitudes du désert, fuyait autant qu'il dépendait de lui la société (1). En cet équipage mal assorti, Athanase fréquentait au palais de la matrone Albina, sur l'Aventin. Parmi ses auditrices, il pouvait remarquer une fillette qui buvait ses paroles. Les combats des moines avec le Malin, les extravagances des stylites, les harmonieuses théories des vierges, autant de belles images qui se gravèrent dans la mémoire et le cœur de l'enfant (2). Quarante ans plus tard, Marcella, devenue veuve, ouvrit chez elle une école de sciences bibliques et d'ascèse sous la direction de saint Jérôme : et cet exemple donna le branle à une foule de fondations pieuses (3).

Enfin, à plusieurs reprises, Athanase séjourna dans Aquilée. L'une de ses visites à l'évêque Fortunatien est signalée dans son *Apologie à Constance* (4). Or, à la date de 370 où nous retrouvons Rufin, un coenobium fervent existe à Aquilée. L'historien Vallarsi, originaire lui-même de cette ville et bien placé par conséquent pour en recueillir les traditions, cite ce monastère comme le premier en date de tous ceux d'Italie et d'Occident et le fait remonter aux institutions de saint Athanase (5).

(1) Sur Ammonius, voir PALLADIUS, *H. L.*, XI, et SOCRATE, *Histoire Ecclésiastique*, IV, 23 (PG, LXVII, 521, A); sur Isidore l'Hospitalier, voir PALLADIUS, *H. L.*, I.

(2) JÉRÔME, *Epist.* CXXVII, 5 (PL, XXII, 1090).

(3) JÉRÔME, *Epist.* CXXVII, 5, 8, (*ibid.*, 1090 et 1092). Saint Jérôme ne dit pas que le conventicule de l'Aventin fut le premier de Rome; il laisse entendre au contraire que la fondation de Marcella donna un regain d'honneur et de vitalité à une profession considérée jusque-là avec mépris : « Suburbanus ager vobis (Marcellae et Principiae) pro monasterio fuit. Multoque ita vixistis tempore, ut ex imitatione vestri, conversatione multarum gauderemus Romam factam Ierosolymam. Crebra virginum monasteria, monachorum innumeralis multitudo; ut pro frequentia servientium Deo, quod prius ignominiae fuerat, esset postea gloriae » (8). Ces derniers mots confirment les dires de Zachée dans les *Consultationes* citées plus haut, p. 24, n. 1.

(4) ATHANASE, *Apologia ad Constantium Imp.* (a. 357), 3 (PG, XXV, 599, B). Ce Fortunatianus tomba dans l'hérésie arienne en 355, après avoir été violemment molesté. Cette sécession est mentionnée par ATHANASE, *op. cit.*, 27 (630, B). Voir aussi CAPPELLETTI, *Le Chiese d'Italia*, t. VIII, Aquileia, p. 27 sq.

(5) CAPPELLETTI, *ibid.*

Arrêtons-nous quelques instants dans ses murs.

L'évêque du lieu s'appelle Valérien (1). A l'encontre de son prédécesseur Fortunatien, qui, vers la fin de sa vie, a pactisé avec l'arianisme, Valérien se montre un vigilant gardien de l'orthodoxie. Il s'est entouré d'un presbyterium auquel nous attribuerions aujourd'hui l'épithète de « communautaire ». Je ne pense pas, en effet, qu'il y ait lieu, dans les textes de Rufin ou de Jérôme relatifs à ce clergé, de distinguer entre séculiers et religieux : les dignitaires attachés à l'église cathédrale se recrutent, à ce qu'il semble, parmi les moines.

Le prêtre Chromatius est leur supérieur. A ses côtés et dans sa propre maison se détachent, au premier plan, les figures de l'archidiaque Jovinus et du diacre Eusebius; puis, au second, celles du diacre Julien et du sous-diacre Niceas; enfin un personnage plus effacé, Chrysocomas, à qui l'on donne la simple dénomination de moine. Ajoutons-y la mère et les sœurs de Chromatius. On y rencontre aussi Bonose et Héliodore, après l'achèvement de leurs humanités, Florentinus et Nepotianus, correspondants de Jérôme, enfin Jérôme lui-même et Rufin.

A défaut d'une organisation bien nette, nous avons là un de ces nombreux couvents qui, sous l'influence de saint Athanase et à l'imitation du coenobium pakhômien, se fondèrent en Italie. Ces moines n'ont pas encore de clôture, et l'on doit supposer que leurs observances sont compatibles avec le ministère, car, s'ils consacrent le meilleur de leur temps à l'office choral et à l'étude, ils vaquent aussi au service de l'église d'Aquilée.

Leur vie est exemplaire. Jérôme, qui a recours plusieurs fois à leur hospitalité, notamment lorsque, brouillé avec sa famille et en délicatesse avec l'évêque de Stridon, Lupicinus, il s'est trouvé sans gîte (2), Jérôme garde un souvenir attendri de cette

(1) RUFIN, *Apol.*, I, 4 (PL, XXI, 543, C). Saint Valérien fut évêque d'Aquilée de 368 ? à 388 (ou 386); il est vénéré dans l'Église d'Aquilée, le 27 novembre. Cfr. CAPPELLETTI, *op. cit.*; t. VIII, p. 30 sq.

(2) JÉRÔME, *Epist.* VII, 5 (adressée à Chromatius, Jovinus et Eusebius d'Aquilée) décoche à l'évêque de Stridon, Lupicinus, les plaisanteries les plus désobligeantes; « In mea enim patria rusticitatis vernacula, Deus venter

pacifique demeure et il évoque le chœur des bienheureux clercs d'Aquilée (1).

Telle est à peu près la physionomie du monastère où se présente Rufin, en 370 ou 371. Comme il n'est pas encore baptisé, son premier soin est de s'inscrire au catéchuménat.

« C'est un fait bien connu de (Jérôme) et de tous, écrit-il au premier livre de son *Apologie*, qu'il y a près de trente ans, me trouvant déjà installé au monastère (d'Aquilée), je fus régénéré par la grâce du baptême et je reçus le sceau de la foi (signaculum fidei) par l'entremise des saints hommes Chromatius, Jovinus et Eusebius, tous trois évêques (aujourd'hui), et qui comptent parmi les plus autorisés et les plus excellents dans l'Église de Dieu. Le premier était alors un prêtre de l'évêque Valérien, de bienheureuse mémoire, le second était archidiacre, le troisième diacre et en même temps mon père spirituel et mon maître dans les choses du symbole et de la foi » (2).

Ces lignes furent écrites en 399; le baptême de Rufin se place « près de trente ans auparavant », ce qui donne la date de 370 environ; peut-être en la vigile de Pâques, selon l'usage. Chromatius, Eusebius et Jovinus en étaient les ministres; mais si l'on examine de près le texte, il semble qu'on puisse ainsi déterminer leur rôle : Eusebius, à titre de père spirituel, prépara le candidat; Chromatius, assisté de l'archidiacre et du diacre, le plongea dans la piscine baptismale, puis l'oignit du chrême de la confirmation (signaculum). La cérémonie eut lieu, comme de coutume, au baptistère attenant à la basilique (3).

est, et in diem vivitur : et sanctor est ille, qui ditior est. Accessit huic patellae dignum operculum, Lupicinus sacerdos, etc... (le mot *sacerdos* est pris ici au sens d'évêque).

(1) JÉRÔME, *Chronicon* (a. 378, ou mieux, selon le P. CAVALLERA, a. 374) : « Aquileiensis clerici, quasi chorus beatorum habentur » (PL, XXVII, 697-698).

(2) RUFIN, *Apol.* I, 4 (PL, XXI, 543, BC) : « Ego, sicut et ipse et omnes norunt, ante annos fere triginta in monasterio iam positus, per gratiam Baptismi regeneratus, signaculum fidei consecutus sum per sanctos viros Chromatium, Iovinum et Eusebium, opinatissimos et probatissimos in Ecclesia Dei Episcopos, quorum alter tunc Presbyter beatæ memoriæ Valeriani, alter Archidiaconus, alius Diaconus simulque pater mihi et doctor Symboli ac fidei fuit ». JÉRÔME, *Epist.* IV, 2, fait allusion à ce baptême : « Ille (Rufinus) modo se lavit, et mundus est, et tanquam nix dealbatus... » (a. 375).

(3) RUFIN, *Apol. ad Anastasium*, 4 (PL, XXI, 625, B) : « Haec nobis de resurrectione tradita sunt ab his, a quibus sanctum baptismum in Aquileiensi

Trois années durant, Rufin demeure au coenobium d'Aquilée. Années laborieuses autant que ferventes. Le néophyte complète son éducation religieuse; l'élève des rhéteurs se remet à l'étude du grec, et cette fois avec succès, car bientôt nous le retrouverons à Alexandrie, auditeur du célèbre Didyme. Il s'initie surtout à l'étude de la Bible, lit les commentateurs et les auteurs spirituels; et c'est manifestement pour monter sa bibliothèque qu'il demande à Jérôme, alors en villégiature à Trèves, de lui copier deux ouvrages de saint Hilaire de Poitiers : le commentaire sur les Psaumes de David et le traité sur les Synodes (1).

L'idéal monastique le hante. Non content de l'expérimenter à Aquilée, il voudrait l'étudier à ses sources, en cette Egypte qui passe alors pour la grande éducatrice des saints, et puis en Palestine sur les traces du Sauveur.

L'AMI DE SAINTE MÉLANIE

Dans l'histoire du monachisme occidental, l'an 374 est une date capitale. Il marque l'époque précise où l'Italie, après avoir reçu, durant près d'un demi-siècle, le rayonnement bienfaisant de l'ascétisme oriental, va demander elle-même à l'Egypte, à la Syrie et à la Palestine, des maîtres et des modèles. Dans cet exode d'âmes généreuses, le petit groupe des amis d'Aquilée occupe une place de premier plan.

Séparés dès la fin de leurs études romaines, réunis parfois à Aquilée, Jérôme et ses amis vont se quitter à nouveau, et plusieurs d'entre eux ne se reverront jamais. Comme toujours, Jérôme donne le branle. Il part le premier, inopinément, pour

Ecclesia consequuti sumus : quae puto ipsa esse, quae etiam Apostolica sedes tradere et docere consuevit ». Et RUFIN, *Comm. in Symb. Apost.*, 3, (PL, XXI, 339, B) : « Nos tamen illum ordinem sequimur, quem in *Aquileiensi Ecclesia lavacri gratia suscepimus* ».

(1) JÉRÔME, *Epist.* V, 2, réclame à Florentinus ces deux ouvrages qu'il a, dit-il, copiés pour Rufin pendant son séjour à Trèves : « Interpretationem quoque Psalmodum Davidicorum, et prolixum valde de Synodis librum sancti Hilarii, quem ei (Rufino) apud Treviros manu mea ipse descripseram, ut mihi transferas, peto ».

un motif qu'il n'est pas facile de tirer au clair. Un orage subit (*subitus turbo*) (1) — qu'on a interprété avec vraisemblance d'une brouille de famille à propos de ses projets de vie érémitique jugés extravagants — l'éloigne de Stridon. A pied et par la plus longue route, il s'achemine vers l'Orient. « Errant et ne sachant où porter mes pas, mande-t-il à Rufin (2), je parcourus la Thrace, le Pont et la Bithynie, toute la Galatie et la Cappadoce, et la brûlante Cilicie; enfin, brisé de fatigue, la Syrie, comme un port tranquille après le naufrage, m'accueillit ». Il s'installe d'abord à Antioche, chez son ami Evagrius. Mais les épreuves bientôt l'y assaillent : maladies, tentations, deuils. Des trois compagnons qui l'ont rejoint, deux trépassent avant d'avoir goûté du désert : c'est son cher compatriote Innocentius, « l'un de ses deux yeux, la moitié de son âme », et c'est un jeune esclave nommé Hylas. Le troisième, qui n'est autre qu'Héliodore d'Altinum, une âme un peu molle, s'en retourne en Italie, découragé (3). Plein de tristesse, désabusé, Jérôme quitte la villa confortable d'Evagrius et va faire l'apprentissage de la solitude, au sud-est d'Antioche, dans les sables de Chalcis (4).

Vers le même temps, Bonose quitte aussi le monastère pour s'isoler sur un rocher de l'Adriatique, dans l'archipel des Quarnero. En apprenant cette détermination héroïque, l'entraîneur exulte et, taillant son calame, il ébauche la silhouette de son ami dans ce paysage qui tenterait un pinceau romantique.

« Tout autour de son île frémit une mer insensée, et contre les récifs sinueux du rivage le flot se brise en mugissant. Point de gazon dans la campagne, point de verdure ni d'ombrage dans la plaine : mais une ceinture de roches abruptes qui forme comme une prison d'horreur. Lui cependant, tranquille, intrépide, et tout armé de l'Apôtre, tantôt il entend Dieu dans les Livres Saints, tantôt il lui parle dans la prière; et peut-être, comme Jean à Patmos, a-t-il des visions du ciel dans son île » (5).

(1) JÉRÔME, *Epist.* III, 3. Cfr CAVALLERA, *op. cit.*, II, 75; note C.

(2) JÉRÔME, *ibid.*

(3) JÉRÔME, *ibid.*, et *Epist.* XIV, I, *ad Heliodorum*.

(4) JÉRÔME, *Epist.* V, 1 : cette lettre est la première des nombreuses lettres du désert (*Epist.* VI à IX, et XI à XVII).

(5) JÉRÔME, *Epist.* III, 4.

Cette épître rejoint son destinataire, Rufin, en Égypte. Rufin voyage, lui aussi, à la recherche de la perfection; mais il évite de se jeter, comme Bonose et Jérôme, dans une aventure qu'il juge par trop périlleuse. Avant de fixer son choix, il s'informe des méthodes, fréquente les modèles (1). On le reconnaît ici. Bien différent de Jérôme, qui est toujours en charge contre lui-même, redoutant le retour offensif de « ses vieilles amies », Rufin aborde à froid, d'un esprit positif, calculateur, son entreprise d'ascétisme; l'heure venue, il ne s'improvisera pas chef de communauté : il en aura l'étoffe, il en possèdera la technique.

Ayant dit adieu à sa patrie, il s'en est allé à Rome préparer son périple de concert avec une femme de grand mérite et de très haute vertu, Antonia Melania (2). Dieu réserve de précieuses amitiés à ses saints. Antonia Melania — sainte Mélanie l'aïeule — sera pour Rufin non seulement une fille spirituelle très chère, mais une collaboratrice toute dévouée. De ce jour aussi, Rufin entre dans la famille de la patricienne; il en restera, durant deux générations, notamment en des jours très pénibles, le conseiller et le protecteur.

L'austère visage de Mélanie l'ancienne s'est quelque peu estompé auprès de celui de sa petite-fille (et homonyme) beaucoup plus connu et, à la vérité, plus attachant. Mélanie la jeune trouva de bonne heure son biographe, le moine Gerontius; de nos jours, le cardinal Rampolla et M. Georges Goyau ont

(1) JÉRÔME, *Epist.* III, 1 : « Audio te Aegypti secreta penetrare, monachorum invisere choros, et coelestem in terris circumire familiam ».

(2) Sur Antonia Melania, voir : RUFIN, *Apol.*, II, 26 (*PL*, XXI, 605, A) et PAULIN DE NOLE, *Epist.* XXIX, XXXI, XLV (*PL*, LXI) (à cause de leur longue fréquentation avec elle, on peut les considérer comme les plus exactement informés); puis PALLADIUS, *H. L.*, XLVI, LIV et *passim* (Dom BUTLER, *The Lausiac History of Palladius*, Cambridge, 1898-1904, t. II, notes 85 et 86); JÉRÔME, *Epist.* XXXIX, 4 (page très élogieuse) et *Chron.* a. 377 (*PL*, XXVII, 697-698); enfin les sources de la vie de sainte Mélanie la jeune : PALLADIUS, *H. L.*, LXI (BUTLER, II, note 106); GERONTIUS, *Vita Melaniae junioris*, dont on a la substance dans *PG*, CXVI, 753-794, et mieux dans le texte grec des *Analecta Bolland.*, t. XXII, ou les fragments latins des *Anal. Boll.*, t. VIII; Saint AUGUSTIN, *Ep.* CXXIV (*PL*, XXXIII, 471-473); TILLEMONT, *Mém.* X, 591 et XIV, 232; RAMPOLLA et G. GOYAU; *DCB.*, art. *Melania*, I et 2.

écrit son histoire. A ce propos, certes, ils ont esquissé aussi e portrait de la grand-mère, mais en le réduisant à de justes proportions, dans la grisaille d'un arrière-plan. Venue au monde neuf ans après le départ de son aïeule pour l'Orient, la fillette ne la connaissait que par les souvenirs de sa famille, et, dans les rêves de sainteté qu'elle poursuivait inlassablement dans le palais du Celius, l'ancêtre lui apparaissait comme un personnage d'épopée, imprécis et immense. Il convient de lui donner ici quelque consistance et quelque relief.

De la gens Anicia par son grand-père, le consul Marcellinus (1), alliée aux Valerii par son mari, le préfet de Rome Valerius Maximus (2), d'origine à la fois espagnole et romaine (3), Antonia Melania s'apparente à la plus haute aristocratie de l'Empire. La maison des Valerii occupe la partie centrale de la colline du Celius, dans le voisinage de Saint-Étienne-le-Rond, à égale distance de la Voie Triomphale et du Latran. Ils possèdent en outre des terres considérables dans toutes les colonies : une villa sur la Voie Appienne et une autre sur la côte méridionale de la Sicile, des domaines en Afrique proconsulaire, en Maurétanie, dans les Espagnes, les Gaules et la Grande-Bretagne. La fortune de la jeune femme est inévaluable, et l'on ne saurait que répéter, à son propos, le mot du vieux Ménologe grec qui, pour donner une idée de l'opulence de sa petite-fille dit : *πλοῦτον ἀναριθμητον* (4). Mais la richesse est une servitude intolérable pour qui a compris la béatitude de la pauvreté. Or, depuis son enfance, Mélanie rêve de briser cette chaîne pour se donner au Christ. Les épreuves du cœur viennent l'y aider. A vingt-deux ans, elle perd coup sur coup son mari et deux de ses enfants. Elle porte ces deuils avec héroïsme, et

(1) PAULIN DE NOLE, *Epist.* XXIX, 8 (PL, LXI, 316, C) : « Marcellino consule avo »; RUFIN, *Apol.*, II, 26 (PL, XXI, 605, A) : « Marcellini consulis neptem, quam romanæ nobilitatis primam »; mieux informés que Jérôme, *Chron.*, a. 377, et PALLADIUS, *H. L.*, XLVI, 1), qui font de Mélanie la propre fille du consul.

(2) GOYAU, *op. cit.*, p. 6.

(3) PALLADIUS, *H. L.*, XLVI, 1.

(4) Cité par GOYAU, *op. cit.*, p. 14.

sa confiance en la Providence n'en est pas ébranlée. Il ne lui reste qu'un fils, Publicola, âgé de six ans. « Elle l'arrache à ses embrassements, raconte saint Jérôme, et elle le jette dans le sein du Christ, afin que le Christ le nourrisse (1). En fait, elle le remet aux mains d'un tuteur, choisi hors de sa parenté (2), lui laissant tous ses biens, et, sans cure des commérages ni des critiques, fait voile vers Alexandrie. Quelques amies et Rufin l'accompagnent (3).

On crie au scandale. On en jase, une saison entière. L'entraîneur, lui, applaudit encore et, aussi longtemps qu'il restera l'ami de Rufin, il chantera la louange de sainte Mélanie :

« Pourquoi chercher des exemples si anciens ? écrit-il à l'une de ses filles spirituelles. De notre temps, Mélanie, cette sainte femme, cette vraie gloire de l'Église (puisse le Seigneur, en son jour, nous accorder à vous et à moi une part avec elle!), le corps de son mari était chaud encore et n'avait pas reçu les derniers devoirs, qu'elle perdit en même temps deux enfants. Que fit-elle ? On ne le croira pas, et pourtant je prends le Christ à témoin de la vérité de ce que je vais dire. Qui ne se la représenterait égarée, déchirant ses vêtements, se meurtrissant la poitrine ? Eh bien ! non, pas une larme ne coule de ses yeux ; elle ne succombe pas à de tels coups ; mais, prosternée aux pieds du Christ, comme si elle l'eût en réalité tenu lui-même dans ses bras, on la vit sourire et on l'entendit s'écrier : Oh ! comme je vais maintenant vous servir, Seigneur, puisque vous m'avez rendu la liberté ! (4)

De grands seigneurs, comme Paulin de Nole, s'émeuvent. Mais plus tard, converti lui-même à l'idéal monastique, Paulin se fera l'apologiste de la vaillante femme. Il montrera Satan

(1) JÉRÔME, *Epist.*, XXXIX, 4 ; PAULIN, *Epist.* XXIX, 8-9 (*PL*, LXI, 316-318).

(2) JÉRÔME, *Chron.*, a. 377 (*PL*, XXVII, 697-698) : « Unico, praetori tunc Urbano, filio derelicto »

(3) PALLADIUS, *H. L.*, XLVI, 1 ; PAULIN, *Epist.* XXIX, 10 (*PL*, LXI, 319, A).

(4) JÉRÔME, *Epist.* XXXIX, 4.

armant contre elle toute sa parenté pour la détourner de son projet et dresser des embûches sur sa route. « Mais elle, plus forte que la tentation, trancha les liens du sang et de l'amitié, fit couper les amarres du navire, et, le sourire aux lèvres, devant les siens qui pleuraient, elle gagna le large, préférant se mesurer aux flots de la mer qu'à ceux du siècle » (1).

Pourquoi ce « coup de tête » ? On invoque d'ordinaire l'influence de Marcella, qui, dans les mêmes jours, convie ses amies à prendre le voile dans sa propre maison. Marcella cependant ne se décide pas à quitter Rome, elle fait plutôt une propagande *pro domo*. On invoque également l'influence de saint Jérôme, contre qui fulminent les matrones chaque fois qu'une jeune fille ou une femme du monde se donne au Christ. Mais le grand coupable n'est-il pas plutôt Rufin ? La coïncidence de son départ et de celui de la jeune veuve, leurs communes pérégrinations à travers l'Égypte, leur établissement simultané en Palestine : tout cela prouve assez que Rufin est l'agent principal de la détermination de Mélanie. Je suis même incliné à penser qu'ils s'embarquent sur le même navire. C'est le sens obvie de ces mots de saint Paulin de Nole : « Rufin (fut) le compagnon de sainte Mélanie dans son voyage aux Lieux Saints », (*sanctae Melaniae spiritali in via comitem*) (2).

(A suivre).

Sainte-Foy-lez-Lyon.

Maurice VILLAIN, S. M.

(1) PAULIN, *Epist.* XXIX, 10 (*PL*, LXI, 319, A).

(2) PAULIN, *Epist.* XXVIII, 5 (*PL*, LXI, 311, D).